



## Convention sur les armes à sous-munitions

5<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties (San José de Costa Rica, 1<sup>er</sup>-5 septembre 2014)

### Intervention générale

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection et à remercier le Costa Rica pour son chaleureux accueil.

La France s'associe à la déclaration qui vient d'être prononcée par l'Union européenne. Je souhaite toutefois ajouter quelques éléments à titre national.

Après la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, la Convention d'Oslo marque un nouveau progrès incontestable du désarmement humanitaire et mon pays a tenu à être parmi les premiers à la ratifier. Malheureusement, l'usage de ces armes inhumaines continue d'être une réalité dans un certain nombre de conflits. La France condamne de tels agissements avec la plus grande fermeté.

Depuis la ratification de la Convention d'Oslo, la France ne ménage pas ses efforts pour la mettre en œuvre dans tous ses aspects.

- Tout d'abord en matière de destruction de ses stocks qui représentaient, lors de l'entrée en vigueur de la Convention, 35.000 armes à sous-munitions contenant près de 15 millions de sous-munitions. La destruction des obus OGR de 155 mm, un des deux types d'armes à sous-munitions détenus par les armées françaises, est totalement achevée depuis plus d'un an, représentant près d'un million de sous-munitions. Pour ce qui est du reste de nos stocks, dont plus d'un tiers a déjà été détruit (soit environ 5 millions de sous-munitions), et compte tenu du rythme des destructions, la France est confiante d'en achever la destruction dans les délais prévus par la Convention, voire avant la date initialement prévue. Le coût total de cette destruction représente un coût de 20 M €, ce qui est un montant très important.
- En matière d'universalisation, la France a effectué régulièrement des démarches de sensibilisation auprès de ses partenaires. Malheureusement, aucun nouvel Etat n'a rejoint notre Convention depuis bientôt un an. Beaucoup reste donc à faire, en particulier en direction des Etats possédant des armes à sous-munitions toujours en dehors de la Convention.
- En matière de coopération et d'assistance, où la France poursuit son aide en matière de dépollution des zones contaminées et notamment en matière de formation, cette dernière constituant notre priorité stratégique dans la mesure où elle permet aux pays bénéficiaires de se créer une expertise nationale en matière de destruction des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre. Nous continuerons en particulier nos financements substantiels envers le Centre de perfectionnement aux actions de déminage et de dépollution (CPADD) de Ouidah au Bénin ainsi qu'au bénéfice des ONG actives dans le domaine du déminage via l'Agence française de développement.

Sur la question du financement de l'unité de mise en œuvre de la Convention, nous aurons l'occasion, au cours des prochains jours, de développer notre position. Mais je voudrais d'ores et déjà souligner deux éléments qui, comme la délégation française a eu l'occasion de le souligner de façon constante, sont essentiels à nos yeux : d'une part l'impossibilité pour notre pays d'accepter la création d'un mécanisme de contributions obligatoires, dès lors qu'il n'est pas prévu par les dispositions de la convention ratifiée par notre Parlement ; et d'autre part la nécessité de préserver le consensus sur les questions budgétaires et donc d'éviter à tout prix de recourir à un vote. La France avait présenté une proposition constructive dès l'été 2012, dans le souci de faire avancer notre débat. Elle a veillé à concrétiser sa position favorable à un système basé sur des contributions volontaires en versant un montant de 30.000 €, soit plus de 40.000\$ aux deux ISU, le provisoire géré par le PNUD et le définitif hébergé au sein du CIDHG.

Enfin, et sans ignorer la sensibilité de ce sujet pour les Etats n'étant pas encore parties aux deux Conventions d'Ottawa et d'Oslo, ma délégation souhaite plaider une nouvelle fois pour une synergie croissante dans la mise en œuvre de ces deux instruments internationaux, notamment en termes de dépollution des zones contaminées et d'assistance aux victimes.

Je vous remercie de votre attention.